



DAAC/21-894-117 du 14/06/21

**APPEL A CANDIDATURE POUR UN POSTE A MI-TEMPS DE COORDONNATEUR
DEPARTEMENTAL POUR L'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE DANS LES BOUCHES-
DU-RHONE / ADJOINT DE LA DELEGUEE ACADEMIQUE**

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : Mme DELOUZE - Tel : 04 42 93 88 41 - mail : ce.daac@ac-aix-marseille.fr

Recrutement d'un enseignant ou d'une enseignante du second degré de l'enseignement public à mi-temps (0,5 ETP) pour une mission de **Coordonnateur départemental pour l'éducation artistique et l'action culturelle dans les Bouches-du-Rhône**. Cet enseignant sera également positionné comme **adjoint** de la Déléguée académique à l'éducation artistique (DAAC), le département des Bouches-du-Rhône représentant 70% des élèves de l'académie. Le poste est localisé à la DAAC, à Marseille, et des déplacements fréquents dans l'ensemble du département sont à prévoir.

Cet enseignant contribue à la généralisation de l'accès de tous les élèves à la culture, grâce au parcours d'éducation artistique et culturelle, et à la mise en œuvre de la politique académique d'éducation artistique et culturelle, dont les objectifs sont fixés par M. le Recteur.

Placé sous l'autorité de Mme la Déléguée académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle, il est recruté pour une durée d'un an renouvelable. Il rend compte régulièrement de son action à la DAAC, ainsi qu'à l'Inspecteur d'académie - Directeur académique des services de l'éducation nationale des Bouches-du-Rhône.

Conformément au BO N°24 du 14 juin 2001 sur l'organisation académique de l'EAC, il travaille en étroite liaison les inspecteurs chargés de circonscription, les conseillers pédagogiques spécialisés et généralistes, les IA-IPR (notamment ceux en charge des enseignements artistiques), ainsi qu'avec les inspecteurs de l'éducation nationale chargés de l'enseignement professionnel. Sa mission s'articule finement avec celles du SDAC, service départemental Arts et Culture de la DSDEN des Bouches du Rhône, et de l'IEN chargé du dossier « EAC ».

L'enseignant sera choisi pour ses compétences pédagogiques, sa rigueur et sa réactivité, son expérience dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle et en particulier, des projets culturels conduits en partenariat, sa connaissance du territoire académique et notamment du département des Bouches-du-Rhône, et pour sa capacité à piloter, animer et dynamiser des partenariats. Il remplit une mission d'accompagnement des initiatives, de coordination des projets, d'expertise, d'évaluation, de communication et de formation.

Ses missions principales se déclinent ainsi :

- travailler à la conception et au développement de projets pédagogiques dans une dimension créative et originale en collaboration avec les équipes de la DAAC et les opérateurs du territoire
- animer la relation avec les partenaires culturels (conventionnés notamment), institutionnels (DRAC, CANOPE, INSPE, collectivités territoriales) et privés (mécènes) du département
- assurer la liaison entre l'équipe de la DAAC et les responsables de l'éducation artistique et culturelle du premier degré (IEN, CPD, SDAC) pour la mise en place d'un parcours EAC cohérent pour tous les élèves
- conseiller les établissements pour l'élaboration et la mise en place concrète du volet culturel du projet d'établissement grâce à ADAGE (rôle d'administrateur départemental)
- assurer la co-expertise des candidatures dans le cadre de l'appel à projets annuel « structuration du parcours d'éducation artistique et culturelle »
- en lien avec les responsables de domaine de la DAAC, coordonner l'action des professeurs relais DAAC du département

En lien avec le SDAC :

- décliner au niveau départemental les dispositifs nationaux d'EAC
- contribuer à la mise en cohérence d'une politique EAC départementale, dont celle des réseaux, pour servir la logique de parcours de l'élève, en favorisant notamment la continuité premier-second degrés
- assurer l'articulation entre le plan académique et le plan départemental de formation, et assurer le montage opérationnel des formations des référents culture en collège et en lycée
- mettre à jour l'état des lieux des ressources et des actions conduites dans le département, assurer la cohérence des publications sur le site internet académique consacré à l'EAC, dynamiser la communication aux établissements des informations relatives à l'EAC, valoriser des ressources pédagogiques.

Cette mission sera effective pour l'année scolaire 2021-2022, à compter du 1 septembre 2021 ; elle sera éventuellement renouvelable, en fonction du bilan annuel établi en fin d'année scolaire en juin 2022.

Les enseignants souhaitant faire acte de candidature sont invités :

- à transmettre par voie hiérarchique, un dossier constitué d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation, de leur dernier rapport d'inspection, de l'avis circonstancié de leur chef d'établissement, et de toute pièce annexe pouvant soutenir la candidature avant le 25 juin 2021
- transmettre impérativement ce dossier sous format numérique à : ce.daac@ac-aix-marseille.fr

Les enseignants dont la candidature sera retenue seront convoqués pour un entretien à partir du 28 juin 2021 à la DAAC (ou en visio-conférence en fonction de l'évolution du contexte sanitaire). Ils recevront un ordre de mission.

Pour tout renseignement :

Tél : 04 42 93 88 41

Mel : ce.daac@ac-aix-marseille.fr

Délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle

DAAC

DSDEN 13

28 Boulevard Charles Nédelec

13231 Marseille Cédex 1

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Gérard MARIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille